

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE N° 2025/08/01
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
SUITE À UNE MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE
ESPACE AQUALUDIQUE AQUATIS de VITRY-EN-ARTOIS
DISTRIBUTEURS D'ARTICLES DE NATATION

Avis de publicité établi conformément à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017
et aux articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
instituant la mise en concurrence préalable à la délivrance des occupations temporaires du domaine public
en vue d'une exploitation économique

1/ Identification de la personne publique

Communauté de communes OSARTIS-MARQUION

ZA - Rue Jean Monnet

62490 VITRY-EN-ARTOIS

Adresse internet : <https://www.cc-osartis.com>

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Nom du contact : Service Commande publique

2/ Objet de l'autorisation

La présente publicité concerne la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sans emprise au sol en vue de l'exploitation de deux distributeurs d'articles de natation et accessoires de piscine au sein de l'Espace aqualudique Aquatis, sis Route Départementale 950 à VITRY-EN-ARTOIS (62490).

L'autorisation donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public.

Les conditions d'occupation et d'exploitation, ainsi que les conditions financières sont détaillées dans le Cahier des charges.

3/ Durée de l'autorisation

L'autorisation est délivrée pour une durée initiale de 3 années, renouvelable par tacite reconduction pour une période de 2 années.

Le contrat d'exploitation prend effet le jour de la signature par les 2 parties.

4/ Mode de passation

Procédure de sélection en application de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

5/ Modalités relatives au dépôt de candidature

Toute personne souhaitant répondre au présent appel à candidatures devra remettre un dossier entièrement rédigé en langue française et composé des éléments suivants :

A - Pièces relatives à la candidature :

1. Présentation du candidat ;
2. Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
3. Un certificat délivré par les administrations et organismes compétents pour justifier que le candidat est à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
4. Compte tenu du régime applicable à la société ou à la profession, un des documents suivants obligatoire (article D.8222-5-2° du Code du travail) :
 - un extrait K-bis **datant de moins de trois mois** ;
 - une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;

- un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription ;
- 5. Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du Code du travail **datant de moins de 6 mois**, conformément aux dispositions de l'article D.8254-2 à D.8254-5 du Code du travail. Cette liste doit préciser pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
OU dans le cas contraire, une attestation sur l'honneur que le candidat n'emploie pas de travailleurs étrangers ;
- 6. Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ;
- 7. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisées au cours des trois derniers exercices ;
- 8. Agréments pour l'activité concernée ;
- 9. Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- 10. Tout document jugé utile à la candidature.

B - Dossier « Projet d'occupation », comprenant :

11. Planning de réalisation faisant apparaître les différentes étapes, les délais d'installation et de première mise en service ;
12. Modalités de mise à disposition et d'exploitation des distributeurs :
 - Caractéristiques techniques des distributeurs à installer, visuel et notice d'utilisation ;
 - Modalités de réassort des produits ;
 - Présentation des produits proposés à la vente avec leur tarif ;
 - Modalités de remboursement des usagers en cas de dysfonctionnement des distributeurs ;
13. Modalités de maintenance des distributeurs (moyens humains, S.A.V., périodicité, procédure à suivre en cas de panne, délais d'intervention) ;
14. Proposition de contrat d'exploitation.

Une visite du site sera possible sur rendez-vous. Pour ce faire, les candidats sont invités à adresser leur demande à l'adresse @ : commande.publique@cc-osartis.com

Les candidatures seront **déposées exclusivement par voie dématérialisée** à l'adresse suivante : https://www.cc-osartis.com/marches_publics via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>

6/ Date limite de réception des candidatures : Jeudi 04 septembre 2025 à 12h30.

Tout dossier reçu au-delà de cette date et heure sera rejeté.

7/ Critères d'attribution

L'examen des propositions se fera sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
Aptitude du candidat : expérience professionnelle et moyens mis en œuvre (calendrier d'installation et de mise en service proposé, réapprovisionnements, interventions, incidents, remboursement des usagers en cas de dysfonctionnement, etc.)	40 points
Qualité du projet présenté (qualité des distributeurs, qualité, pertinence et variété des produits proposés, prix des produits, etc.)	40 points
Redevance domaniale (respect des 25 % du chiffres d'affaires H.T.)	20 points

Le lauréat sera celui qui aura obtenu la meilleure note globale à l'issue de l'analyse.

La communauté de communes pourra prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision qu'elle jugera utile. Elle se réserve également le droit de négocier avec les candidats.

8/ Matérialisation

L'occupation de domaine public fera l'objet d'une convention signée manuscritement par les parties venant préciser et définir les conditions de l'occupation.

9/ Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires (administratifs et techniques) qui leur seraient nécessaires, les candidats devront :

- faire parvenir une demande **exclusivement** par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse est la suivante : <https://www.marches-securises.fr> en utilisant le module de questions-réponses ;
- faire cette demande **au plus tard 4 jours** avant la date limite de réception des candidatures.

Tous les candidats ayant téléchargé le Cahier des charges, en s'identifiant sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>, seront informés de la réponse à ces questions et/ou des modifications apportées au Cahier des charges et, de tout report de date, le cas échéant.

Aucun renseignement complémentaire ne sera donné par téléphone, courriel ou courrier.

10/ Dispositions d'ordre général

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature par signature de la convention d'occupation du domaine public correspondante, la communauté de communes Osartis-Marquion se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Le présent avis de mise en concurrence fait également l'objet d'un affichage à la porte de l'Espace aqualudique Aquatis, sis Route Départementale 950 à VITRY-EN-ARTOIS (62490), ainsi qu'à la porte de la communauté de communes Osartis-Marquion - siège administratif : ZA Rue Jean Monnet à VITRY-EN-ARTOIS (62490), à compter du 19 août 2025.